Ve RÉPUBLIQUE

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,

Les Élections législatives de mars 1967 vont revêtir un caractère très particulier, et une importance tout à fait exceptionnelle. Plus que la simple désignation d'un député, c'est, de la part de l'électeur, le choix d'une politique générale de la France pour les cinq années à venir.

Le cartel des opposants poursuit avec acharnement son action anti-gaulliste. L'enjeu de toute consultation électorale est l'éviction de de Gaulle de l'Elysée. Les conjurés développent toujours le même thème : l'atteinte à la liberté des Français par la recherche du pouvoir personnel, de Gaulle dictateur, de Gaulle monarque, voire même empereur. C'est devenu grotesque...

C'est l'appel à l'assaut de la Ve République. Il faut énerver, irriter, affoler l'opinion publique. Il faut surtout l'effrayer pour mieux l'égarer.

Vous laisserez passer cette rafale aux outrances souvent aussi mensongères que diffamatoires et vous prendrez connaissance de ce qui a été réalisé par la Ve République.

AGRICULTURE. — Jamais aucun gouvernement de la IVe République n'a fait autant pour les agriculteurs. Depuis 1958, la progression des crédits de ce secteur a été constante, passant de 2.192 millions de francs à 11.508 millions dans le budget 1967.

AIDE A LA FAMILLE. — Les prestations familiales : allocations familiales, allocations prénatales, allocations maternité, prime de naissance ; sont indépendantes du revenu et attribuées en fonction du nombre d'enfants. Depuis quelques années, en surplus, en fonction de l'âge des enfants.

Les apprentis en formation professionnelle peuvent avoir droit aux prestations familiales jusqu'à 18 ans.

AIDE AUX PERSONNES AGÉES ET INVALIDES
Un effort très grand a été consenti et le système actuel permet une amélioration progressive des mesures engagées.

En ce qui concerne les infirmes, les allocations d'aide sociale se sont relevées aux mêmes dates et dans les mêmes proportions que les avantages accordés aux personnes âgées.

ANCIENS COMBATTANTS. — Le gouvernement de la Ve République n'a cessé de mener une politique en faveur des Anc. Comb. et Victimes de Guerre.

Ce budget s'élèvera en 1967 à 5 milliards 23 millions de francs.

Les crédits supplémentaires pour la majoration correspondante s'élèvent à 176 millions pour 1967. La valeur du point d'indice du barême des pensions est passé de 4,18 frs à 6,49 frs.

L'indice des pensions de veuves de guerre sera en 1967, augmenté de 2 à 4 points. Cela intéressera 535.000 veuves. La législation créée depuis un demi-siècle pour les Anciens Combattants dont la situation s'est toujours améliorée est la plus libérale et généreuse qui soit au monde.

ARTISANAT. — Le secteur des métiers couvre 8.500 entreprises, emploie 800.000 salariés et aides familiaux, et réalise un chiffre d'affaires d'environ 45 milliards de francs.

Création d'une société interprofessionnelle de garantie artisanale, et d'une société interprofessionnelle artisanale de garantie immobilière, permettant de recevoir des prêts pour investissements immobiliers, notamment leurs ateliers.

RETRAITES ARTISANALES. — Les artisans qui n'ont ou très peu cotisé, mais qui ont exercé leur activité pendant 30 années perçoivent une allocation annuelle de 1.200 frs quel que soit le montant de leurs revenus.

CHARBONNAGES. — L'aide aux Houillères Nationales, qui s'élevait à 772 millions de francs en 1966 est portée à 1.159 millions pour 1967.

J'espère que la visite de M. Pisani en ce début d'année maintiendra l'intérêt porté à cette situation.

LA CONSTRUCTION. — Pendant 30 ans, la France n'a pas voulu construire à cause de la législation sur les loyers.

Pendant 10 ans elle a confondu construction et reconstruction. Ce n'est qu'avec le Ve Plan qu'elle prit conscience du véritable problème. La politique française de la construction a tendu à atteindre quatre objectifs.

Un nouveau crédit de 47.000.000 de francs vient d'être attribué aux organismes du Pas-de-Calais pratiquant l'accession à la propriété.

EDUCATION NATIONALE. — La rentrée scolaire fut, durant des années, le thème favori de toutes les oppositions. On voit encore aujourd'hui ceux qui avaient négligé l'enseignement s'en déclarer les défenseurs pour accuser le gouvernement de ne pas assez faire dans ce secteur.

La IVe République n'avait pas assez construit de locaux. Elle n'avait pas formé les maîtres sans lesquels il n'était pas possible de faire face à l'explosion démographique. Elle avait légué à la Ve République une situation dramatique à laquelle on ne peut porter remède que progressivement.

ENFANCE INADAPTÉE. — Elle bénéficie officiellement du soutien des Pouvoirs Publics depuis 1959. Elle en était ignorée avant.

En 1961, 79.000 jeunes handicapés étaient scolarisés. Pendant le IVe Plan, ce chiffre a été porté à 115.000. L'effort budgétaire de 1967 représentera un plan de 900 millions de travaux. La formation de 20.000 maîtres de plus sera réalisée dans deux centres nationaux et un centre régional par académie.

Une nouvelle prestation : l'allocation spécialisée, instituée par une loi du 31 Juillet 1963 est destinée à atténuer la charge qu'entraîne l'éducation d'un

mineur infirme lorsque les frais résultant des soins et de l'éducation spécialisée sont à la charge des familles : son montant est actuellement de 156,75 fr.

JEUNESSE ET SPORTS. — Vingt millions de jeunes de moins de 25 ans représentent 40% de notre population, constituent le témoignage du renouveau démographique qui s'est opéré après une longue période de déclin.

Entre 1962 et 1965 : 950 stades et terrains de sports 500 salles et gymnases, 600 piscines et bassins de plein air, 700 maisons de jeunes sont les premières réalisations de l'équipement sportif.

C'est la tâche du Ministre de la Jeunesse et des Sports de mettre en œuvre une politique jeune qui ne se limitera pas aux seuls problèmes des loisirs.

TRAVAUX PUBLICS. — En 1958, il y avait 90 millions de francs d'autorisation de programme routier. Il y en a 1.803 millions pour 1967.

POLITIQUE DE L'EMPLOI. — Chacun a le droit de travailler et d'obtenir un emploi.

La réalité de ce droit, inscrit dans la Constitution, est fonction, à notre époque, d'une politique de l'emploi, non plus statique, mais dynamique ; non plus routinière, mais prospective.

Demandes d'emploi non satisfaites au 1er octobre 1966 : 137.000 chiffre égal à celui de 1965 à la même époque 70% des demandes d'emploi non satisfaites sont présentées par des travailleurs sans qualification.

Offres d'emploi non satisfaites : elles ont augmenté de 33.000 à 44.000.

Cette situation est une mauvaise adaptation des demandeurs d'emplois aux besoins de l'industrie, d'où l'importance des efforts accomplis en matière de formation professionnelle.

Principales mesures législatives pour une meilleure utilisation de la main d'œuvre : réformer, développer, accélérer, instaurer la connaissance du marché de l'emploi.

- promotion sociale et professionnelle du travailleur ;
- formation professionnelle des adultes ;
- loi du 22 juillet 1957 : institue les congés d'éducation ouvrière ;
- loi du 31 juillet 1959 sur la promotion sociale : sur l'aide en faveur des adultes pour rattraper le retard involontaire de leur jeunesse ;
- loi du 28 décembre 1959 : favorise la promotion économique des travailleurs ;
- loi de mai 1965 : a créé l'Institut National de Documentation et d'Information du Travail ;
- loi du 18 décembre 1963 relative au fonds national de l'emploi pour une meilleure connaissance de l'emploi. Pour intervenir dans les cas de licenciements collectifs et aider à la formation et la reconversion professionnelle. Verser des allocations de reconversion aux travailleurs qui suivent des stages de formation professionnelle.

Primes de transport pour ceux qui quittent une région de sous emploi pour une région deficitaire en main d'œuvre. Allocations temporaires dégressives. Allocations spéciales dites de pré-retraites pour les travailleurs âgés de plus de 60 ans, non reclassés à la suite d'un licenciement collectif.

ASSISTANCE CHOMAGE. — Le chômage est peu important en France. Le nombre de chômeurs secourus est passé de 30.000 à 33.000. Relèvement du taux des allocations publiques de 6% à partir du 1er Janvier 1965.

Les femmes mariées ayant perdu leur emploi percevront des allocations à plein taux : loi du 13 Juillet 1965. Décret du 13 Juillet 1965 : allocation au taux plein pour les jeunes de plus de 18 ans en chômage partiel.

Les travailleurs âgés perçoivent des allocations sans limitation de durée, diminuées de 1/10e par année de secours. Formation professionnelle des adultes : les stagiaires perçoivent une indemnité égale au S.M.I.G., à laquelle peut s'ajouter dans certaines conditions une allocation versée par les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce ou, pour les stagiaires venant de l'agriculture, une allocation accordée par le F.A.S.A.S.A.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Je suis inscrit au groupe parlementaire des petites et moyennes entreprises et collabore pour leur défense avec leur président départemental.

LA STABILITÉ. — Depuis 8 ans la valeur du Franc n'a pas bougé. Personne ne parle plus de dévaluation. La France qui était en banqueroute en Avril 1958, a aujourd'hui la monnaie la plus solide du monde.

SUR LE PLAN LOCAL. — L'aménagement des routes est une condition préalable pour le tourisme dans nos Vallées du Ternois, et la route du Patois de la région d'Houdain. Un effort est en cours il sera accentué. La ligne de chemin de fer Arras Saint-Pol ne sera pas supprimée

L'Hôtel des Postes de St Pol sera reconstruit. Un centre d'Education Technique sera implanté à St-Pol.

J'ai servi la politique du Gouvernement de la Ve République qui vous a donné la paix, la sécurité, la stabilité, l'aisance. J'ai rempli loyalement le mandat dont vous m'aviez investi le 25 Novembre 1962. Je l'ai fait avec la foi dans les destinées de la France, avec une assiduité et un dévouement de tous les instants.

Il y a entre nous autre chose qu'un pacte électoral, et très simplement après quatre ans de travail je vous demande de me renouveler votre confiance.

VOUS VOTEREZ

Maurice DELORY

Candidat de la Ve République

DÉPUTÉ SORTANT

CONSEILLER GÉNÉRAL - MAIRE DE TINCQUES

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR - CROIX DE GUERRE

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

CHEVALIER DU MÉRITE CIVIL

Remplaçant éventuel : Roger PRUVOST

DOCTEUR EN MÉDECINE A FRÉVENT

IMP. J. HANOCQ - ST-POL